

L'adhésion à la centrale d'achat provinciale est proposée aux autorités locales et aux pouvoirs adjudicateurs, situées sur le territoire de la Province de Liège, entrant dans une des catégories suivantes :

- les communes
- les cpas
- les intercommunales
- les zones de police
- les zones de secours
- les régies communales et provinciales autonomes
- les personnes morales de droit public
- les établissements de gestion du temporel des cultes reconnus
- les établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues
- les personnes morales de droit privé, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.